

CAHIER DES CHARGES

N°01-07/SEM-VENDEE du 11 juillet 2007

1. Préambule :

La SAEM VENDEE, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 2.500.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro B 451 518 641, dont le siège est situé 20 rue Pasteur – BP 206 – 85005 LA ROCHE SUR YON Cedex, représentée par Madame Sophie VERCELLETTO, Directeur Général, est propriétaire de la marque Vendée Globe et organisateur de la course nautique du même nom.

Le prochain départ sera donné depuis les Sables d'Olonne le 09 Novembre 2008.

La SAEM a actuellement un marché avec la société AMBROSE LIGHT qui apporte notamment à la SAEM son assistance dans la gestion des inscriptions des concurrents. Cette mission s'achève le 30 septembre 2007, après avoir participé à la rédaction de l'avis de course.

Cet avis de course de la prochaine édition est publié et accessible sur le site internet vendeeeglobe.org.

27 concurrents sont prévus sur la ligne de départ. Les concurrents sont actuellement en phase d'inscription.

Un PC Course sera établi aux Sables d'Olonne à compter du 18 Octobre 2008 dans lequel des bureaux seront prévus à l'attention de la direction sportive de la COURSE. Le lendemain du départ, un PC Course prendra le relais à Paris. Ce PC Course sera géré et animé par le SAEM VENDEE. Ce PC Course accueillera les bureaux de la direction sportive de la course qui y exercera sa mission. Quelques jours avant l'arrivée des premiers concurrents aux Sables d'Olonne, l'organisation, y compris la direction sportive de la COURSE, s'installera dans le PC Course qui sera installé aux Sables d'Olonne, et ce jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent.

Afin de se doter d'une organisation sportive à la hauteur de l'évènement et dans le cadre de la préparation de l'édition 2008-2009, la SAEM VENDEE désignera un consultant sécurité, qui aura pour mission d'assister la direction sportive de la COURSE dans toutes les problématiques liées à la sécurité et qui sera le porte parole de la SAEM VENDEE dans les périodes de crises liées à la sécurité des concurrents. Pour information, le consultant sécurité nommé en 2004 a été Alain Gautier.

La SAEM VENDEE souhaite également déléguer la direction sportive de la COURSE à une société spécialisée dans ce domaine.

Cette mission s'inscrit dans la définition qui en est donnée par la Fédération Française de Voile.

La SAEM VENDEE prendra directement en charge les différentes redevances dues dans le cadre de l'inscription de la course aux différents calendriers officiels, la convention à passer entre la Fédération Française de Voile et la SAEM concernant la mise en place du Jury International, du Comité de jauge et du Comité de course, les différentes conventions à mettre en place avec les entités nécessaires à la mise en place des moyens techniques et humains pour assurer le départ et les arrivées des concurrents.

La SAEM VENDEE prendra également à sa charge tous les frais concernant le départ et les arrivées, après validation par la SAEM d'une recommandation et d'un budget établis par le prestataire.

2. Objet du marché :

Le marché a pour objet la direction sportive de la course du Vendée Globe 2008-2009.

3. Documents contractuels :

Les pièces constitutives du marché comprennent, par ordre de priorité décroissant :

- l'acte d'engagement signé remis par le Prestataire à l'appui de son offre, ainsi que ses annexes,
- le présent cahier des charges et ses annexes, dont l'exemplaire conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi,
- le mémoire technique remis par le Prestataire à l'appui de son offre,

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du contrat, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus.

4. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période s'étendant de la date de notification du présent marché au 30 juin 2009.

5. Définition de la prestation :

5-1/ Préparation de la COURSE

La période de préparation de la COURSE s'étend de la date de la notification du marché au 15 octobre 2008.

Durant cette période le prestataire devra accomplir l'ensemble des missions nécessaires au titre de la préparation de la course telles qu'elles sont détaillées dans le mémoire technique remis par le prestataire à l'appui de son offre.

5-2/ Direction sportive de la COURSE durant l'événement

La durée de la COURSE est contractuellement définie entre le 16 octobre 2008 et le 30 juin 2009, ce peu important la date exacte du départ de la COURSE et la date d'arrivée du dernier concurrent.

Durant cette période le prestataire devra remplir les missions nécessaires à la sécurité des concurrents, à la production des informations sur la position des bateaux, suivant un protocole qui sera défini par la SAEM VENDEE en accord avec l'ensemble des prestataires.

Le prestataire réaliser, dans ce cadre, l'ensemble des missions telles que détaillées dans le mémoire technique remis par le prestataire à l'appui de son offre.

5-3/ Direction sportive de la COURSE à l'issue de l'événement

Le prestataire s'engage à procéder, quel qu'en soit la date, à l'accomplissement, postérieurement à l'arrivée du dernier concurrent, de l'ensemble des missions suivantes :

Une participation aux débriefings.

La rédaction d'un bilan reprenant chaque mission à accomplir en application du contrat.

La fourniture de l'ensemble des archives de la direction sportive de la course sur CD Rom.

Une participation à la mise en place de la remise des prix, à la discrétion de la SAEM VENDEE.

5-4/ Relations avec la presse

Il est entendu que pour toute la durée du marché, les rapports du prestataire avec la presse sont limités à l'événement sportif de la COURSE à l'exclusion de tout autre, et en relation avec la direction de la communication de la SAEM VENDEE.

5-5/ Participation à des opérations de relations publiques

Le prestataire s'engage à participer aux opérations de relations publiques organisées par la SAEM VENDEE ou ses partenaires, jusqu'au 30 juin 2009.

6. Moyens mis en place par le prestataire

Le prestataire met en œuvre tous les moyens dont il dispose afin de mener à bien sa mission telle qu'elle résulte de la proposition qu'il aura faite et qui sera retenue par la SAEM VENDEE.

Les candidats présenteront l'équipe qu'il souhaite mettre en place. Ils présenteront pour chaque membre de l'équipe son identité, ses compétences et expériences ainsi que le rôle qui lui sera attribué.

Les candidats devront obligatoirement avoir équipe internationale.

7. Intervention de prestataires extérieurs

7-1/ la sous-traitance

Si au cours de l'exécution du marché, le Prestataire entend sous-traiter certaines prestations, elles ne pourront l'être qu'avec l'accord préalable écrit de la SAEM VENDEE. Dans ce cas, le Prestataire restera pleinement responsable de la totalité des prestations.

7-2/ Intervention de prestataires extérieurs

Si le prestataire estime que la réalisation de certaines des missions qu'il propose suppose l'intervention de prestataires extérieurs, il fera une présentation de chaque besoin et en estimera le coût dans sa proposition financière.

La SAEM VENDEE se chargera ensuite de contracter avec les différents prestataires retenus et d'en assurer le financement.

8. Prix des prestations

Le prix du marché est fixé dans l'acte d'engagement remis par le Prestataire à l'appui de son offre.

Ce prix est réputé complet et comprend toutes les dépenses nécessaires à l'exécution des prestations définies au présent contrat, et ce dans les conditions suivantes :

- sur la base de la définition et de la description des prestations, telles qu'elles figurent aux documents de consultation sans aucun caractère limitatif et quelles que soient les imprécisions, contradictions ou omissions que pourraient présenter ces pièces, le Prestataire est réputé avoir prévu, lors de l'étude de son offre, et avoir inclus dans son prix toutes les modifications et adjonctions éventuellement nécessaires pour l'usage auquel elles sont

destinées, prestations annexes et détail nécessaires à une parfaite finition non décrits ou mentionnés dans les documents de son marché.

- Les entreprises étant tenues de vérifier la justesse de leur prix avant la remise de leur offre, aucune réclamation de l'entreprise ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Les dépenses supplémentaires imprévues que le Prestataire pourrait avoir à supporter en cours d'exécution du marché, par suite de l'application de ce principe, font partie intégrante de ces aléas et il est réputé, après étude des documents de consultation, avoir estimé le risque correspondant et en avoir tenu compte lors de l'élaboration de son offre et le calcul de son prix.

Le prix est ferme, non actualisable et non révisable pendant toute la durée du contrat.

9. Modalités de règlement

Les paiements s'effectueront par chèque ou par virement à 45 jours suivant la réception de la facture du Prestataire.

Les montants indiqués au présent marché sont libellés Hors Taxes. Il leur sera fait application de la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA) au taux en vigueur au moment de la facturation.

9-1/ Préparation de la Course

Au titre de l'exercice de sa mission de préparation de la Course, Le Prestataire percevra une rémunération forfaitaire dont le versement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant HT, soit la somme de € HT, TVA en sus, deux mois suivant la date de notification du présent marché.
- 50 % du montant HT, soit la somme de € HT, TVA en sus, le 15 septembre 2008.

9-2/ Direction sportive de la Course

Au titre de la mission durant et postérieurement à l'événement, le Prestataire percevra une rémunération forfaitaire dont le versement de cette somme s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 40 % du montant HT, soit la somme de € HT, TVA en sus, le 15 décembre 2008.
- 50 % du montant HT, soit la somme de € HT, TVA en sus, le 31 mars 2009.
- le solde, soit 10 % du montant HT, soit la somme de € HT, TVA en sus, au 30 juin 2009.

10. Pénalités de retard

En cas de retard dans l'exécution des prestations telles que prévues dans le calendrier prévisionnel qui sera réalisé conjointement entre la SAEM VENDEE et le Prestataire dans les 5 semaines suivant la notification du présent marché, le Prestataire supportera des pénalités égales à 1/1000^{ème} du prix HT du marché global par jour de retard, sans préjudice des droits de la SAEM VENDEE de prononcer la résiliation du marché ou de réclamer des dommages-intérêts devant les juridictions compétentes.

11. Assurances

En dehors des cas fortuits ou de force majeure de nature imprévisible, irrésistible et insurmontable, et au regard de sa compétence dans l'organisation d'événement de sport nautique, Le Prestataire garantit la SAEM VENDEE du bon déroulement de la Direction sportive de la COURSE, dans la limite du marché.

Le prestataire devra présenter une attestation d'assurance de responsabilité civile pour ce type d'activité sur les années 2007, 2008 et 2009.

12. Résiliation

En cas de manquement du Prestataire à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, La SAEM VENDEE pourra prononcer la résiliation de plein droit du présent marché, sans indemnité et sans l'accomplissement d'aucune formalité judiciaire, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse pendant un délai de trente jours calendaires.

Cette faculté de résiliation s'exercera sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts auxquels la SAEM VENDEE pourrait prétendre.

13. Juridiction compétente

Tout litige auquel pourrait donner lieu le contrat ou qui en serait la suite ou la conséquence, et qui ne serait pas résolu amiablement, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon.

ACTE D'ENGAGEMENT

En cas de candidature groupée, remplir un seul acte d'engagement pour le groupement. L'offre doit être rédigée en français.

1. Objet du marché :

Le marché a pour objet la direction sportive de la course du Vendée Globe 2008-2009.

2. Identification de l'acheteur :

SAEM VENDEE,

Société Anonyme d'économie mixte à conseil d'administration, au capital de 2.500.000 euros, dont le siège social est sis 20, rue Pasteur - 85000 La Roche sur Yon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon sous le n° 451 518 641,

représentée par son Directeur Général, Madame Sophie Vercelletto.

3. Identification du candidat

Nom :

Prénom :

Qualité :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société

Dénomination sociale :

Forme juridique :

Capital social :

Siège social :

Numéro SIRET :

OU, s'il s'agit d'un groupement

agissant en tant que membre du groupement solidaire

OU

agissant en tant que mandataire habilité à signer l'offre du groupement pour l'ensemble de ses membres ayant signé le document d'habilitation en date du.....

Identifier chacun des membres du groupement en indiquant le nom, l'adresse :

Indiquer le nom et l'adresse du mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations

(Cocher la case correspondante)

4. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du cahier des charges N°01-07/SEM-VENDEE du 11 juillet 2007

du marché et de l'avis d'appel public à la concurrence valant règlement de la consultation,

- Je m'engage, sur la base de mon offre
- J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement
- L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

(cocher la case correspondante)

et conformément aux documents susmentionnés, à exécuter les prestations demandées au prix global, ferme, et non révisable et non actualisable indiqué ci-dessous :

Montant hors TVA.....	euros
Montant de la TVA (taux 19,6%).....	euros
Montant TTC.....	euros

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....
.....

5. Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée dans l'avis d'appel public à candidature valant règlement de la consultation.

6. Durée du marché

Le marché est conclu pour une période s'étendant de la date de notification du présent marché au huitième jour suivant l'arrivée du dernier concurrent à l'issue de la COURSE, et au plus tard au 30 juin 2009.

7. PIECES A PRODUIRE PAR LE PRESTATAIRE

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, et tous les 6 mois pendant son exécution, les pièces mentionnées aux articles R. 324-4 et R 324-7 du code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

A, le

Le (ou les) candidat(s) :

(représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

8. Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée, pour un montant de€HT.

A, le

Sophie Vercelletto
Directeur Général de la SAEM VENDEE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (VALANT RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION)

1. Objet du marché :

Le marché a pour objet la direction sportive de la course du Vendée Globe 2008-2009 ;
Catégorie de services : 26
Classification CPV : 92622000 – Services d'organisation de manifestations sportives

2. Procédure de passation du marché :

La présente consultation est passée conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

La procédure se déroulera comme suit :

1. Envoi du dossier de consultation à différents candidats et mise en ligne de la consultation sur le site internet de la course vendeeeglobe.org ;
2. Remise des offres ;
3. Examen des offres ;
4. Demande de précisions et/ou de clarifications ;
5. Le cas échéant : Négociation avec un ou plusieurs candidats ;
6. Attribution du marché

3. Identification de l'acheteur :

SAEM VENDEE,

Société Anonyme d'économie mixte à conseil d'administration, au capital de 2.500.000 euros, dont le siège social est sis 20, rue Pasteur - 85000 La Roche sur Yon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon sous le n° 451 518 641,

représentée par son Directeur Général, Madame Sophie Vercelletto.

4. Groupement d'entreprises :

Les entreprises peuvent présenter leur offre individuellement ou bien sous forme de groupement. Si un groupement se présente, celui-ci se verra imposer la forme d'un groupement solidaire s'il est attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter pour chaque marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

5. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

6. Conditions de participation

Le candidat devra fournir les renseignements suivants à l'appui de sa candidature :

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - déclaration indiquant les moyens techniques et en personnel du candidat ;
 - présentation d'au moins trois références en lien avec les prestations objet du marché, effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de concourir mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire en outre, dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la lettre lui signifiant que son offre a été retenue :

- Les pièces prévues aux articles R. 324-4 et R. 324-7 du code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, définies par arrêté du 31 janvier 2003 (J.O. n°31 du 6 fév. 2003, p. 2243) modifié par arrêté du 28 décembre 2004 (J.O. n°303 du 30 déc. 2004) ou documents équivalents rédigé ou traduit en langue française en cas de candidat étranger.

Si le délai précité n'est pas respecté, le candidat initialement retenu sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires applicables aux marchés publics (DC4, DC5 et DC7) et disponibles sur les sites publics www.cerfa.gouv.fr rubrique

« formulaires pour les professionnels » ou sur le site www.minefi.gouv.fr rubrique « marchés publics ».

7. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. La qualité des missions et les moyens proposés pour réaliser la direction sportive de la course. Pondération: 60
2. Prix. Pondération: 40

8. Renseignements d'ordre administratif

Date limite de réception des offres le 14 septembre 2007, à 12 heures.

Langue devant être utilisée dans l'offre : le français.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation comporte :

- **l'acte d'engagement**
- **le cahier des charges,**
- **le présent avis d'appel public à la concurrence [valant règlement de consultation],**

10. Modalités de remise des candidatures et des offres :

Les candidats remettent une enveloppe unique comportant la candidature et l'offre à l'adresse indiquée ci-après. Les offres seront adressées sous pli cacheté portant les renseignements suivants :

CONSULTATION - NE PAS OUVRIR

Direction sportive de la course du Vendée Globe 2008-2009

Date limite de réception des offres le 14 septembre 2007 à 12 heures.

Les offres seront envoyées **par pli recommandé avec accusé de réception** ou remises **contre récépissé**, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, à l'adresse suivante :

**SAEM VENDEE
20 rue Pasteur – BP 206
85005 La Roche sur Yon CEDEX**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leur auteur.

Le pli contiendra :

Éléments relatifs à la candidature :

- se référer au point 6 du présent document

Éléments relatifs à l'offre :

- l'acte d'engagement, dûment rempli, daté et signé, **ainsi que ses annexes** ;
- un mémoire technique justifiant des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations qui comportera notamment :
 - le détail des missions qu'il entend accomplir dans le cadre de la préparation de la course, les différentes entités qu'il entend intégrer à la préparation ainsi que le calendrier prévisionnel, en application de la définition de la mission de direction sportive de la COURSE établie par la Fédération Française de Voile ;
 - le détail des missions qu'il entend accomplir durant l'évènement ;
- un budget détaillé distinguant les différentes missions à réaliser en période de préparation de la COURSE et en période de COURSE. Ce budget distinguera le budget affecté à l'équipe de la direction sportive de la COURSE, aux besoins en équipement et fonctionnement, ainsi que le coût des prestataires nécessaires à la réalisation de la mission.

Toute offre incomplète au regard des éléments listés ci-dessus pourra être déclarée irrégulière et de ce fait être rejetée.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

11. Adresses

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

Société d'économie mixte Vendée,

20 rue Pasteur - 85000 La Roche-sur-Yon.

à l'attention de Sophie Vercelletto,

Tél. 06 08 97 43 56. E-mail: sophie.vercelletto@vendee-globe.fr Fax 02 51 62 36 73.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Société d'économie mixte Vendée,

20 rue Pasteur – BP 206, 85005 La Roche-sur-Yon Cedex

à l'attention de Sophie Vercelletto

12. Renseignements complémentaires

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats des précisions sur le contenu de leur offre, notamment de se faire communiquer les sous détails de prix qui s'avèreraient nécessaires à l'analyse des offres.

13 - Date d'envoi de l'avis à l'organe de publication :

Le 10.08.2007 (site web : www.vendeeglobe.fr)